

Communiqué de presse

Les modèles de partenariat privé-public, forme alternative de financement des grands projets ferroviaires, veillent à la transparence

Zurich, le 3 mars 2008 – L'Association PPP Suisse salue la décision de la Commission des finances du Conseil des États de prendre également en considération les modèles de partenariat privé-public pour financer les options d'extension des grands projets ferroviaires. Cette décision coïncide, selon les observations de l'Association PPP Suisse, avec les avis de l'ETEC et du DFF qui estiment que l'utilisation des PPP dans le cadre des projets d'agglomération mérite d'être examinée. Elle montre en outre clairement que la commission souhaite dorénavant prendre ses décisions en ayant connaissance des conséquences à long terme.

Le Parlement examine à l'heure actuelle la vue d'ensemble du FTP, laquelle prévoit une poursuite du développement de l'infrastructure ferroviaire avec des investissements à hauteur de 5,2 milliards de francs. Lors de la procédure de consultation, les cantons ont qualifié ce projet de minimum et ont exigé des investissements supplémentaires dont la réalisation d'options d'extension, comme par exemple la troisième voie sur l'axe Lausanne-Genève, ainsi que de grands projets d'importance régionale comme le tunnel de base du Zimmerberg et le tunnel du Wiesenberg.

La Commission des finances du Conseil des États a décidé jeudi dernier de charger l'administration d'examiner également les modèles de partenariat privé-public pour financer les options d'extension. L'Association PPP Suisse salue ces décisions et rappelle dans ce cadre les bonnes expériences réalisées à l'étranger avec les modèles PPP dans le domaine des transports. L'Association est d'avis que diverses missions de service public peuvent être réalisées plus rapidement, à meilleurs coûts et avec une qualité supérieure grâce aux partenariats PPP. «La décision de la Commission des finances d'utiliser les capacités et les ressources du secteur privé sans déléguer la direction légale et politique doit être saluée» déclare Thomas Pfisterer, Conseiller aux États et Président de l'Association PPP Suisse. «Il s'agit là d'une option qui nous permettrait d'accélérer la poursuite de la construction de l'infrastructure ferroviaire, construction dont les financements font aujourd'hui défaut. Examiner les modèles PPP a aussi comme avantage majeur de pouvoir prendre les futures

décisions relatives à l'infrastructure ferroviaire en ayant également connaissance des conséquences à long terme. Les modèles PPP prennent également en compte les coûts financiers et les frais d'exploitation à long terme et veillent à davantage de transparence.»

L'Office fédéral du développement territorial examine actuellement, en collaboration avec le Département fédéral des finances, les possibilités qu'offrent les PPP dans le cadre des projets d'agglomération de la Confédération et des cantons. Dans une lettre adressée aux cantons, le Conseiller fédéral Moritz Leuenberger a rendu un avis positif quant à ces réflexions.

Pour de plus amples informations:

- Thomas Pfisterer, Président Tél. 078 647 34 14
- Didier Burkhalter, Conseiller aux États et membre du Comité Tél. 079 408 73 29